



EPTB ADOUR AFFLUENTS AQUIFERES

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Adour affluents aquifères

Séance du 22 juillet 2026
(Convocation du 10 juillet 2026)

Aujourd'hui, le 22 juillet 2026 à 15h30, le bureau dûment convoqué s'est réuni à la salle Henri Lavielle, à l'Hôtel du Département des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice • Nombre • Voix	8 8
Présents • Nombre • Voix	5 5
Pouvoirs • Nombre • Voix	0 0
Majorité simple selon article 15.2 des statuts	

Suffrages exprimés		
Pour		
• Nombre • Voix	5 5	
Contre		
• Nombre • Voix	0 0	
Abstention		
• Nombre • Voix	0 0	

Étaient présents :

Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, M. Paul Carrère, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier

Étaient excusés :

M. Thierry Carrère, M. Gérard Castet, M. Bernard Pouban

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Membre

Rapporteur : Paul Carrère



OBJET : Commande publique - Direction générale des services techniques - Marché n°23027 - Lot 1 "Emission, fournitures et livraison de titres déjeuner pour les services de l'EPTB Adour affluents aquifères" - Modification en cours d'exécution - Avenant n°2

Exposé des motifs :

L'accord-cadre relatif à la fourniture et la livraison de titres déjeuner pour les services de l'EPTB a3 passé avec la société Edenred avait initialement été établi, par décision n°2023_B_49 en date du 19 juillet 2023, pour une durée de 24 mois et un montant maximum de 64 000 €.

Par décision n°2025_B_31, il avait été prolongé de 12 mois, sans modification du montant maximum.

Cet accord-cadre arrive à échéance début août 2026 et le montant maximum est en passe d'être atteint. Dès lors, afin d'assurer la continuité du service et de permettre d'effectuer une mise en concurrence dans les conditions les plus propices pour un nouvel accord-cadre, il est envisagé de prolonger la durée de cet accord-cadre de 2 mois et d'augmenter le montant plafond de 6 000 € par voie d'avenant. Cette modification en cours d'exécution de l'accord cadre telle qu'envisagée relève de l'article R.2194-8 du code de la commande publique (modification de faible montant).

Vu l'article R.2194-8 du code de la commande publique,

Vu le marché n°23027-1 passé avec la société Edenred pour l'émission, la fourniture et la livraison de titres déjeuner pour les services de l'EPTB a3 et son avenant n°1 de prolongation de durée de 12 mois,

Considérant la nécessité de prolonger le délai de l'accord-cadre et d'augmenter le plafond maximum afin d'assurer une continuité dans la fourniture des titres déjeuner,

LE BUREAU

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 tel qu'annexé au marché n°23027-1 passé avec la société Edenred pour l'émission, la fourniture et la livraison de titres déjeuner pour les services de l'EPTB Adour affluents aquifères, portant allongement de 2 mois de la durée de l'accord-cadre et augmentation de 6 000 € de son montant maximum, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
- d'autoriser le président à le signer,
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 juillet 2026 à Mont-de-Marsan,

Le Président,
Paul CARRÈRE



EPTB DU BASSIN DE L'ADOUR
& DES EAUX SOUTERRAINES DE GASCOGNE

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 040-254002264-20260722-260722H2466H1-DE



AVENANT N°2

ÉMISSION, FOURNITURES ET LIVRAISON DE TITRES DEJEUNER ET DE
CHEQUES CADEAUX POUR
LES SERVICES DE L'EPTB ADOUR AFFLUENTS AQUIFERES

LOT 1 : EMISSION, FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES DEJEUNER
DEMATERIALISES

AVENANT N°2 AU MARCHE N°23027-1

en vertu de l'article L.2194-1 alinéa 6
du code de la commande publique

www.eptb-a3.fr

EPTB adour affluents aquifères - 970 allée Jean d'Arcet - 40280 Haut-Mauco - Tél : 05 58 46 18 70 - Mail : secretariat@eptb-a3.fr

Siret : 254 002 264 00078



Article 1. Identification du pouvoir adjudicateur

EPTB Adour affluents aquifères

970 allée Jean d'Arcet

40280 Haut-Mauco

05 58 46 18 70 - secretariat@eptb-a3.fr

Siret : 254 002 264 00078

Représenté par Monsieur Paul Carrère, Président de l'EPTB a3, en vertu de la délibération n°64/2021 en date du 22 septembre 2021.

Article 2. Identification du titulaire de l'accord cadre

Edenred France

16 rue François Ory

92120 MONTROUGE

Tél. : 01 74 31 75 00 – cmdsefentaires-FR@edenred.com

Siret : 393 365 135 00549

Article 3. Objet de l'accord cadre

Objet : émission, fourniture et livraison de titres déjeuner dématérialisés

- Date de la notification du marché public : 4 août 2023
- Durée du marché public : 36 mois (durée initiale de 24 mois prolongée de 12 mois par avenant n°1)
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : non soumis
 - Montant HT : 64 000 €
 - Montant TTC : 64 000 €

Article 4. Objet de l'avenant

4.1. Modifications introduites par le présent avenant conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique

Le présent avenant n°2 vient rallonger la durée du marché d'une durée supplémentaire de 2 mois, portant la durée du marché à 38 mois, et augmenter le montant maximum de 6 000 € supplémentaires, soit 9,38 % d'augmentation par rapport au montant maximum initial du marché, portant ce montant maximum à 70 000 €, et ce, afin d'assurer la continuité du service pendant la préparation et le déroulement de la consultation afférente au nouvel accord cadre à venir.



Les cas de modifications autorisées sont énoncés à l'article L.2194-1 du code de la commande publique précisés par les articles R.2194-1 à R.2194-9 dudit code. En l'espèce, la modification du présent marché est une modification autorisée prévue à l'article R.2194-8 du code de la commande publique : modification de faible montant.

4.2. Incidence financière de l'avenant

L'avenant entraîne une augmentation du montant du marché public.

- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : non soumis
 - Montant HT : 64 000 €
 - Montant TTC : 64 000 €

- Montant du présent avenant :
 - Taux de la TVA : non soumis
 - Montant HT : 6 000 €
 - Montant TTC : 6 000 €

- Nouveau montant du marché public :
 - Taux de la TVA : non soumis
 - Montant HT : 70 000 €
 - Montant TTC : 70 000 €

4.3. Incidence de l'avenant sur la durée de l'accord cadre

L'avenant allonge de deux mois la durée de l'accord cadre.

4.4. Récapitulatif des articles et pièces du marché modifiés

Les articles et pièces suivants du marché sont modifiés :

- Article 2.4 de l'acte d'engagement (précédemment modifié par l'avenant n°1),
- Article 2.1 de l'acte d'engagement.

Toutes les autres clauses et pièces du marché demeurent inchangées.

Article 5. Signature du titulaire du marché public

À _____, le _____

Mme / M.

agissant en qualité de



Article 6. Signature du pouvoir adjudicateur

À Haut-Mauco, le

Paul Carrère

Président de l'EPTB a3

projet